

**Procédure préparatoire au reclassement des personnels stagiaires durant l'année 2024/2025
après réussite au concours**

Destinataires :

A l'attention des professeurs et CPE stagiaires
S/c Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Références :

Décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951 modifié et statuts particuliers modifié par décret n° 2023-729 du 7 août 2023 modifiant les conditions de classement du personnel enseignant, d'éducation et psychologue de l'éducation nationale relevant du ministre de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Service des actes collectifs

Courriel : sgpe.actes-collectifs@ac-nice.fr

Les documents ci-joints sont destinés à la prise en compte de votre ancienneté de service lors du reclassement qui interviendra au cours de votre année de stage.

Attention : une lecture attentive de **l'intégralité du dossier de reclassement** est préconisée dans la mesure où vous pouvez relever de différentes situations.

NB : L'étude du dossier sera effectuée selon la législation en vigueur au 01/09/2024.

- Les stagiaires n'ayant pas de services antérieurs à faire valoir voudront bien porter **la mention « RAS »** sur la page « Services – emplois susceptibles d'être retenus » et **retourner impérativement le dossier**.

- Sont dispensés de la production du dossier de reclassement : les stagiaires en renouvellement ou prolongation de stage (déjà reclassés) ainsi que les professeurs agrégés stagiaires ex-titulaires.

- Un arrêté de reclassement ainsi qu'une feuille de classement vous seront adressés dans votre établissement : l'accusé de réception joint à ces documents devra obligatoirement nous être retourné.

Quelle que soit votre situation, je vous demande de bien vouloir faire parvenir impérativement **votre dossier de reclassement accompagné des pièces justificatives et dûment revêtu du cachet de l'établissement et de la signature du chef d'établissement** :

Pour le VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024, DERNIER DELAI

Au Rectorat de Nice – DPE – Bureau des Actes Collectifs ou par mail à l'adresse : sgpe.actes-collectifs@ac-nice.fr

La rectrice de l'académie de Nice

Natacha CHICOT

SIGNE